



Le correspondant de la Route des SEL

Chaque SEL devrait avoir un correspondant Route des SEL.

Si vous acceptez d'être correspondant RdSEL pour votre SEL, vous devenez l'interlocuteur privilégié pour :

- Les validations des adhérents de votre SEL,
- Toute mise à jour des indications portées sur le site concernant votre SEL.

Les conditions pour être Correspondant

- Etre adhérent de la Route des SEL,
- Connaître le fonctionnement et l'éthique de la Route des SEL (voir les différents documents sur le site)
- Avoir un outil informatique, une connexion internet et une adresse courriel personnelle
- Avoir compris la nécessité et l'utilité de l'adhésion ou de la ré-adhésion en ligne sur le site
- Etre abonné à la lettre d'information (newsletter) de la Route des SEL

Le rôle du Correspondant

- Il présente la Route des SEL aux nouveaux membres de son SEL afin que les futurs adhérents s'imprègnent de cet esprit de partage, de solidarité et d'échange qui préside aux échanges.
- Il aide un adhérent à créer son compte en ligne et à finaliser sa commande (payer sa cotisation) sur <https://route-des-sel.org> en conseillant le paiement par carte bancaire.
- Il incite et aide un adhérent à créer son hébergement en ligne et l'aide à naviguer sur le site internet de la Route des SEL.

Validation des adhérents de son SEL

En début d'année civile, après sa propre adhésion à la Route des SEL, le correspondant doit :

Valider l'appartenance au SEL des **adhérents RdSEL** lors du renouvellement de leur adhésion au SEL, en tenant compte du solde de nuitées de ceux-ci, et de leur possibilité d'hébergement.

Procédure

- en étant connecté sur votre compte,
 - cliquez sur le nom de votre SEL (ligne bleue)
 - puis sur l'onglet VERIFY la liste des membres de votre SEL apparait
 - cochez la petite case à gauche de leur nom ou photo
 - puis en bas de l'écran, cliquez sur VERIFIER
- les personnes validées recevront un email leur indiquant qu'elles peuvent maintenant ré-adhérer si elles le souhaitent

Tout au long de l'année, le correspondant doit :

Valider l'appartenance au SEL d'un **nouvel adhérent RdSEL** selon les prérogatives suivantes

- être adhérent du SEL depuis au moins 6 mois,
- proposer un hébergement

Lorsque vous recevez un email « **Création d'un compte Route des SEL** » il vous faut répondre à cet email pour nous confirmer le respect des conditions ci-dessus (un lien dans l'email vous permet d'aller voir ses coordonnées)

Procédure

- Ouvrir une session sur le site Route des SEL et identifiez-vous
- Dans l'email reçu, cliquez sur Confirmer d'un seul clic !
- Vous recevez : Confirmation - Prénom NOM (N°d'adh) aura accès à l'ensemble des fonctionnalités du site de la Route des SEL dès que son paiement aura été enregistré.

Dans le cas où vous cliquez sur [N'est pas membre de notre SEL](#) vous recevez : « Create orders Merci ». La demande du nouveau membre va être prise en charge par un membre de l'équipe des bénévoles de la Route des SEL. **Et vous devez répondre par email** pour nous prévenir qu'il n'est pas adhérent de votre SEL.

Note :

Pensez à consulter régulièrement votre adresse mail personnelle : selon le cas, le correspondant reçoit différents emails afin qu'il confirme qu'une personne est bien adhérente de son SEL.

L'expéditeur de ces courriels est toujours : Route des SEL <contact@route-des-sel.org>.

Gestion des nuitées

Le Règlement intérieur préconise que le solde de nuitées d'un adhérent ne dépasse pas 15 nuitées négatives.

Le correspondant a la possibilité de visualiser le solde des nuitées des adhérents de son SEL en cliquant sur son compte, sur le nom de son SEL, puis en cliquant sur VERIFY.

Une compensation est possible avec les unités SEL, le correspondant en accord avec l'adhérent doit déduire l'équivalent de nuitées en unités (1 nuitée = 60 unités SEL) sur le compte SEL de l'adhérent. **Vous devez** Il doit ensuite informer la Route des SEL en adressant un email à contact@route-des-sel.org en précisant le nom de l'adhérent et le nombre de nuitées converties. Une bénévole régularisera la comptabilité des nuitées sur le compte de l'adhérent.

Le transfert de nuitées en unités SEL doit également respecter le même protocole de validation.

Appuis logistiques dédiés aux correspondants

- Le correspondant peut demander l'aide de la RdSEL à tout moment en cliquant sur "Contactez-nous", en haut à droite de la page d'accueil du site et en sélectionnant « Les correspondants ».
- Le correspondant a à sa disposition plusieurs tutoriels (adhésion, hébergement, etc..) ainsi qu'une présentation de la Route des SEL (qu'il peut projeter) dans la rubrique "documents" du site internet de la RdSEL. Ces supports l'aideront à informer les adhérents quant aux règles d'échange et de bienséance qui encadrent les hébergements.

Valorisation du rôle de correspondant

En fin d'année civile, les correspondants **ayant plus d'un adhérent Route des SEL dans leur SEL** et en fonction au 31 décembre de l'année écoulée sont gratifiés de 2 nuitées.

La plateforme Route des SEL est conforme à la RGPD

Les données enregistrées sont réservées à l'usage des adhérents de la RdSEL et ne peuvent être communiquées qu'aux adhérents de la RdSEL via le site. **(utilisation légale prévue par les statuts de l'association)**

Certains de ces destinataires sont situés en dehors de l'Union Européenne, et en particulier les destinataires suivants : la Suisse et le Canada (pays adéquats RGPD).

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par l'application du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et à la limitation du traitement.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en nous contactant, à partir du site "[contactez-nous](#)" ou par courrier postal adressé au siège social de la RdSEL Palais des congrès BP 19 – 73, Rue Toufaire 17300 ROCHEFORT.